

Date de convocation : 7 avril 2021

Date d'affichage : 7 avril 2021

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

L'an deux mille vingt et un,

Le 13 avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Thierry DELBREIL, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, du budget assainissement de la commune après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		183 752.33		142 994.51		326 746.84
Opération de l'exercice	144 928.94	148 638.05	107 404.63	104 132.03	252 333.57	252 770.08
<b>TOTAUX</b>	<b>144 928.94</b>	<b>332 390.38</b>	<b>107 404.63</b>	<b>247 126.54</b>	<b>252 333.57</b>	<b>579 516.92</b>
Résultats de clôture		187 461.44		139 721.91		327 183.35
Restes à réaliser			92 908.00		92 908.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>144 928.94</b>	<b>332 390.38</b>	<b>200 312.63</b>	<b>247 126 54</b>	<b>345 241.57</b>	<b>579 516.92</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>187 461.44</b>		<b>46 813.91</b>		<b>234 275.35</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement de la commune.



L'Adjointe au Maire

Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.